

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1223

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 23

À la première phrase de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« qu'il »,

les mots :

« que celui-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.